

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005

Rapports régionaux

ASIE

1. Le présent rapport a été préparé par Mme Siti Nuramaliati Prijono, représentante de l'Asie.
2. Informations générales
 - a) Membres du Comité pour les animaux: A la 13^e session de la Conférence des Parties (CdP13, Bangkok, 2004), les Parties de l'Asie ont nommé Mme Siti Nuramaliati Prijono (Indonésie) représentante régionale au Comité pour les animaux. Les autres représentants de l'Asie au Comité pour les animaux sont M. Mohammad Pourkazemi (Iran), M. Nobuo Ishii (Japon, membre suppléant) et M. Choo-Hoo Giam (Singapour, membre suppléant).
 - b) Nombre de Parties dans la région: 37
 - c) Nombre de Parties ayant répondu aux communications en mars 2005: 6
 - d) Réunions ou manifestations nationales, régionales ou internationales de la CITES
 - Consultation technique régionale ANASE-SEAFDEC (SEAFDEC = Centre de développement des pêcheries d'Asie du Sud-Est) sur le commerce du poisson & l'environnement du 1^{er} au 3 février 2005, Bangkok (Thaïlande). La Consultation a essentiellement porté sur plusieurs questions importantes liées au commerce du poisson et à la gestion des pêches, telles que les subventions aux pêcheries, l'éco-étiquetage, les lignes directrices visant à réduire la mortalité des tortues de mer pendant la pêche, les aires marines protégées et la pêche, ainsi que la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable. Concernant les questions liées à la CITES, les Etats membres ont discuté de la possibilité d'inscrire les concombres de mer aux annexes CITES et son impact sur les échanges de produits commerciaux de la mer. Les participants se sont accordés sur le fait qu'une bonne gestion des concombres de mer contribuerait à une utilisation durable de ces espèces. Les Etats membres ont donc confirmé qu'ils commenceraient à réunir des informations à des fins de surveillance continue et de gestion des concombres de mer; par ailleurs, le SEAFDEC a été prié de continuer à veiller au cadre et aux initiatives régionaux concernant la gestion et la conservation d'espèces telles que les concombres de mer, les requins, les tortues de mer et les hippocampes.
 - Atelier technique sur la conservation des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae, organisé par le Secrétariat CITES en Malaisie du 1-3 mars 2004.
 - Atelier tri-national (Indonésie-Malaisie-Singapour) sur la conservation et le commerce du ramin (*Gonystylus* spp.) organisé par TRAFFIC Asie du sud-est à Kuala Lumpur, Malaisie, du 15 au 16 avril 2004. Cet atelier avait pour but d'apporter des solutions au problème du commerce illicite

constaté dans ces trois pays. Il a aussi permis de discuter des recommandations faites lors des ateliers nationaux qui s'étaient déroulés antérieurement (en Indonésie et en Malaisie). L'une des recommandations faites lors de l'atelier tri-national a porté sur la formation d'un groupe de travail composé de fonctionnaires des trois pays afin de faire respecter les mesures relatives au commerce du bois de ramin.

- Coopération bilatérale entre l'Indonésie et les Philippines sur le commerce des oiseaux. Une réunion entre le Gouvernement indonésien et les Philippines a été organisée et animée par *Haribon Foundation* (Philippines) et *BirdLife* Indonésie à Davao City aux Philippines les 24 et 25 juin 2004. Cette réunion avait pour but d'apporter des solutions au problème du commerce illicite constaté dans ces deux pays. Un certain nombre de solutions ont été retenues, notamment un dialogue accru entre les deux pays, une meilleure formation CITES pour le personnel chargé de la lutte contre la fraude, l'organisation de réunions de suivi pour s'attaquer aux problèmes à mesure qu'ils surgissent, et le rapatriement des oiseaux capturés en Indonésie et confisqués aux Philippines. Un accord et un plan d'action détaillés seront élaborés et la prochaine réunion aura lieu en Indonésie (probablement à Manado, dans le nord du Sulawesi).
- Le NEASPEC (Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du nord-est), qui comprend la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, dont le secrétariat est assuré par l'ONU-CESAP, a tenu la troisième réunion de son Groupe de travail du 30 septembre au 1^{er} octobre à Bangkok, Thaïlande, et sa 10^e réunion de hauts responsables le 27 novembre à Okinawa, Japon. Un projet de conservation sur deux ans, ciblant la conservation des grands félins et des oiseaux migrateurs menacés d'extinction, a été adopté lors de cette 10^e réunion.
- L'action conjointe de l'ANASE pour lutter contre le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. L'Indonésie a lancé une initiative conjointe pour lutter contre le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages dans les pays membres de l'ANASE. La proposition a déjà été approuvée par les membres de l'ANASE lors de la réunion de l'ASOF au Brunéi-Darussalam.
- La réunion du Groupe spécial d'experts de l'ANASE sur la CITES se déroulera la première semaine de mai 2005 afin d'examiner le Plan d'action régional de l'ANASE sur le commerce de faune et de flore sauvages pour 2005-2010.
- L'Indonésie a tenu un atelier le 22 juin 2004 pour discuter de sa position sur les propositions d'inscription des espèces aux annexes CITES soumises à la CdP13. Les participants ont discuté des propositions concernant directement l'Indonésie et ont exposé la position préliminaire de l'Indonésie. L'atelier a regroupé un large éventail d'acteurs: gouvernements, secteur économique de la faune et de la flore sauvages et ONG afin de présenter une position plus transparente au public.
- L'Indonésie a participé à la CdP13, qui s'est déroulée du 2 au 14 octobre 2004 à Bangkok, où elle a soumis les propositions suivantes d'amendements aux annexes:
 - i) *Cacatua sulphurea*, cacatoès soufré. Transfert de l'Annexe II à l'Annexe I;
 - ii) *Malayemis subtrijuga* (et *Malayemis* spp. co-auteur de la proposition avec les Etats-Unis d'Amérique). Inscription à l'Annexe II;
 - iii) *Notochelys platynota* (et *Notochelys* spp. co-auteur de la proposition avec les Etats-Unis d'Amérique), tortue-boîte à dos plat. Inscription à l'Annexe II;
 - iv) *Carettochelys insculpta* (et *Carettochelys* spp. co-auteur de la proposition avec les Etats-Unis d'Amérique), carettochélyde d'Australasie. Inscription à l'Annexe II;
 - v) *Chelodina mccordi* (co-auteur de la proposition avec les Etats-Unis d'Amérique), chélodine de McCord. Inscription à l'Annexe II;
 - vi) *Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp. Bois d'agar. Inscription à l'Annexe II;
 - vii) *Gonystylus* spp. ramin. Inscription à l'Annexe II.

Toutes les propositions soumises ont été adoptées à la CdP13.

- L'Indonésie a tenu des réunions du Groupe de travail sur le napoléon (*Cheilinus undulatus*) les 17 et 22 mars 2005. Lors de ces réunions, les participants ont débattu de plusieurs questions importantes relatives à l'élaboration de mécanismes de gestion de la pêche pour le commerce du napoléon, conformément à l'Article IV de la CITES.

3. Activités de la CITES dans la région

a) Etude du commerce important

– Indonésie

L'Indonésie a préparé une procédure concernant les avis de commerce non préjudiciable d'*Aquilaria malaccencis* et d'autres espèces produisant du bois d'agar sur son territoire, conformément à l'étude du commerce important.

b) Examen des annexes

– Chine

Le Gouvernement chinois a inscrit plusieurs espèces de tortues terrestres et de tortues d'eau douce endémiques en Chine à l'Annexe III de la CITES. Cette décision constituera une base législative plus solide en faveur de la conservation et de la gestion de ces espèces fragiles.

– Indonésie

Inscription de *Scleropages jardinii* à l'Annexe III. Il semble que la population sauvage de *Scleropages jardinii* soit en déclin. Le Gouvernement indonésien a donc décidé de protéger cette espèce. Cependant, l'espèce connaît un déclin rapide en raison d'un fort prélèvement dans la nature à des fins de commerce illicite. Il est donc important de lutter contre le commerce international de cette espèce; c'est pourquoi le Gouvernement indonésien envisage d'inscrire *Scleropages jardinii* à l'Annexe III de la CITES.

– Singapour

Les annexes de l'ESA de Singapour ont été amendés pour tenir compte des changements apportés aux annexes lors de la CdP13, ainsi que de l'inscription de 18 espèces de tortues d'eau douce à l'Annexe III par la Chine. Les amendements sont entrés en vigueur respectivement le 12 janvier et le 17 février 2005. Grâce à ces changements, des permis CITES seront nécessaires pour le commerce d'espèces telles que le tryonix cartilagineux (*Amyda cartilaginea*), la carettochélyde d'Australasie (*Carettochelys insculpta*), le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*), le napoléon (*Cheilinus undulatus*), etc., passant par Singapour. Entre autres, le commerce de cacatoès soufrés (*Cacatua sulphurea*) et d'amazones à couronne (*Amazona finschi*) – espèces inscrites à l'Annexe I – est maintenant interdit.

c) Enregistrement des établissements d'élevage d'espèces animales inscrites à l'Annexe I à des fins commerciales

– Indonésie

21 entreprises sont inscrites auprès du Secrétariat CITES comme établissements élevant *Scleropages formosus* en captivité à des fins commerciales, conformément à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CdP13); une entreprise a fait une demande et attend d'être inscrite au registre.

– Malaisie

La Malaisie a inscrit 3 nouveaux établissements élevant des espèces inscrites à l'Annexe I de la CITES en 2004; la Malaisie en compte donc aujourd'hui 13, dont cinq élèvent *Crocodylus porosus* tandis que les autres élèvent *Scleropages formosus*.

– Singapour

Une demande d'inscription de *Mandai Bird Sanctuary*, établissement d'élevage en captivité du

cacatoès palmier (*Probosciger aterrimus*), est en suspens jusqu'à réception d'informations supplémentaires du demandeur. Singapour a aussi présenté deux demandes au Secrétariat CITES visant à inscrire *Tropical Water Industries Pte Ltd* et *DreamFish Incorporated Singapore Pte Ltd* pour élever le scléropage d'Asie (*Scleropages formosus*) en captivité à des fins commerciales. Les deux demandes sont en attente.

d. Autres

– Malaisie

La Malaisie a intercepté une tentative de contrebande de 756 tortues étoilées (*Geochelone elegans*) d'Inde vers la Malaisie via l'aéroport international de Kuala Lumpur. Un Indien avait caché les tortues étoilées d'Inde dans deux bagages à main; les spécimens ont été confisqués et renvoyés en Inde le 26.8.2004, conformément à l'Article VIII de la Convention et à la résolution Conf. 10.7. Concernant la lutte contre la fraude au niveau national, près des deux tiers des délits concernent des pangolins et les tribunaux ont infligé à tous les contrevenants une amende allant de RM 1000 à RM 9000.

4. Priorités régionales visant à renforcer la base scientifique de l'application de la CITES (par ex. espèces et taxons prioritaires, projets de recherche en cours, nouveautés dans les méthodes d'identification, besoins en matière de recherche, priorités en matière de gestion des populations, questions émergentes, besoins en matière d'inscription des espèces).

– Chine

- i) L'organe de gestion de la Chine a publié la version chinoise des nouvelles annexes qui sont entrées en vigueur après le 12 janvier 2005 et l'a distribuée à tous les bureaux de la foresterie et de la pêche au niveau de la province, ainsi qu'aux douaniers.
- ii) Le Bureau général des douanes et l'organe de gestion CITES de la Chine ont révisé et diffusé le Système harmonisé de codes des marchandises concernant la faune et la flore le 1^{er} janvier 2005. Ces codes sont plus détaillés et plus faciles à appliquer que les versions antérieures.
- iii) La mission CITES de vérification de l'ivoire, composée de représentants du Secrétariat et de l'Organisation mondiale des douanes, s'est rendue en Chine du 6 au 12 mars 2005. Elle s'est rendu dans quatre villes (Beijing, Shanghai, Hangzhou et Guangzhou), qui sont les principaux sites de transformation et de vente des produits de l'ivoire en Chine. Elle a constaté avec satisfaction que la Chine respecte la plupart des dispositions des résolutions concernées. Elle prépare actuellement les rapports d'évaluation qu'elle soumettra au Comité permanent.
- iv) Pour lutter contre les épidémies propagées par les animaux sauvages, l'Administration forestière d'Etat a été contactée pour créer un système de surveillance continue des épidémies. Une réunion nationale sur ce problème a eu lieu le 15 mars 2005. Le gouvernement prévoit de réaliser une étude nationale sur le terrain afin d'identifier les principales espèces et les principaux sites des épidémies; il surveille les sites de reproduction sur les voies de migration etc. des oiseaux, met au point un système de compilation et d'analyse des informations et il encourage la recherche scientifique. Ce plan favorisera la conservation et la lutte contre les maladies des animaux sauvages.

– Indonésie

- i) Le Ministère des forêts vient de publier le décret ministériel n° 447/Kpts-II/2003 du 31 décembre 2003 concernant la Directive administrative pour le prélèvement ou la capture et la répartition de spécimens de plantes et d'animaux sauvages. Ce décret, qui constitue l'un des articles de mise en œuvre conformément au Règlement gouvernemental n° 8 de 1999 relatif à l'utilisation des espèces, a pour but d'inclure le plus grand nombre possible de dispositions CITES. Actuellement, la législation indonésienne figure dans la catégorie 1, ce qui signifie qu'elle remplit toutes les conditions relatives à la mise en œuvre de la CITES.
- ii) L'organe de gestion CITES en Indonésie a publié deux guides pour le manuel d'identification pour le commerce de certaines espèces (les reptiles). La version indonésienne du Guide CITES sera publiée prochainement.

- iii) Création d'Unités de lutte contre le braconnage du rhinocéros et du tigre: L'élaboration de projets de conservation et de protection du tigre de Sumatra et du rhinocéros de Sumatra est en cours. Au nombre des activités en cours dans le cadre de ces projets, on peut citer la création d'unités de protection du rhinocéros et du tigre ayant pour but de mener simultanément des activités de lutte contre la fraude (patrouilles et enquêtes), de surveillance continue de la population et de l'habitat et de sensibilisation communautaire; ces activités se sont avérées efficaces pour combattre le braconnage.

- Malaisie

Parallèlement à l'inscription aux annexes de la plupart des tortues terrestres et des tortues d'eau douce d'Asie à la CdP12 et à la CdP13, la Malaisie a adopté diverses mesures visant à renforcer les initiatives de conservation de ces espèces. Les mesures portent sur la coopération avec la Chine (y compris la RAS de Hong Kong) concernant la vérification de tous les permis d'exportation CITES délivrés par le Département de la protection de la faune et de la flore et des parcs nationaux, parce que la Chine (y compris la RAS de Hong Kong) a trouvé de faux permis d'exportation de tortues terrestres et de tortues d'eau douce délivrés par la Malaisie ces derniers mois. Concernant les mesures adoptées au niveau national, la Malaisie a fixé des quotas de gestion pour toutes les espèces de tortues d'eau douce et de tortues terrestres recensées dans le pays; elle a en outre interdit le commerce de tortues d'eau douce telles que *Cyclemys dentata* et *Malayemys subtrijuga*, qui ne sont plus sur le marché depuis longtemps. Cette mesure vise à garantir que la protection d'espèces couramment commercialisées n'entraîne pas de pression sur des espèces qui ne font pas l'objet d'un commerce et qui ne sont pas soumises à une réglementation.

- Singapour

Dans le cadre de la mise en œuvre de contrôles pour les espèces de faune transférées à une annexe plus restrictive avant le 12 janvier 2005, des circulaires ont été envoyées aux négociants et aux associations professionnelles commercialisant des peaux de serpents, des poissons et des fruits de mer, des ailerons de requins, des napoléons, des tortues d'eau douce, des oiseaux et des poissons ornementaux, ainsi que des remèdes traditionnels chinois, pour les informer et les préparer à l'inscription des espèces à des annexes plus restrictives et aux changements qui en découleront en matière de réglementations commerciales. Les commerçants concernés ont également été priés de déclarer leur stock actuel de produits et de parties destinés à passer à une annexe supérieure pour permettre à l'Autorité agroalimentaire et vétérinaire (AVA) de délivrer des permis pour leur réexportation après le 12 janvier 2005.

5. Promotion de la CITES dans la région (de moindre importance)

- Chine

Activités de renforcement des capacités avec l'aide du Bureau des douanes de Nanning (Province de Guangxi). Le bureau de Nanning de l'organe de gestion CITES de la Chine a co-organisé deux cours de formation sur la surveillance continue des espèces sauvages du 11 au 14 mars 2005. Plus de 50 personnes des bureaux de douane locaux ont suivi ce cours de formation.

- Indonésie

- i) Une série de manifestations CITES a été organisée par l'autorité scientifique et l'organe de gestion en novembre et décembre 2004. Ces manifestations ont regroupé un large éventail d'acteurs: gouvernements, secteur économique de la faune et de la flore sauvages et ONG, de façon à présenter une position plus transparente au public.
- ii) Le stage annuel sur le respect des réglementations CITES à l'intention des fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude sur le terrain, tels que les services de douanes et de quarantaine et les organismes de conservation au niveau de la province, a eu lieu en novembre 2004. Ce stage est organisé régulièrement depuis 1995 afin d'améliorer la compétence et les connaissances sur la CITES des agents de terrain afin qu'ils puissent surveiller plus efficacement le commerce de la faune et de la flore sauvages. Le matériel de formation a porté sur les thèmes suivants: introduction à la conservation des espèces, introduction à la CITES, systèmes et procédures relatifs aux permis, délits perpétrés contre de la nature et procédures de lutte contre

la fraude, procédure douanière, procédure de quarantaine et identification des espèces et des spécimens.

6. Coopération avec les parties prenantes et les ONG

– Chine

L'Administration forestière d'Etat et le Bureau général des douanes ont envisagé de renforcer leur coopération en matière de lutte contre le commerce d'espèces de faune et de flore sauvages et contre la contrebande. Un procès-verbal sur la coopération est paru en janvier 2005.

– Indonésie

- i) Préparation d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement indonésien et TRAFFIC-Asie du sud-est. L'organe de gestion de l'Indonésie prépare une coopération officielle avec TRAFFIC Asie du sud-est sur des questions de mise en œuvre de la CITES en Indonésie. La coopération portera essentiellement, mais pas exclusivement, sur la surveillance continue du commerce d'espèces de faune et de flore sauvages, et sur les avis de commerce non préjudiciable. Le Secrétariat d'Etat évalue actuellement le projet de mémorandum d'accord à des fins d'approbation avant signature.
- ii) Création de Centres de sauvetage. L'Indonésie a créé neuf centres de sauvetage après confiscation pour accueillir les animaux vivants confisqués. Ces centres sont situés à Jakarta, Bogor, Sukabumi, Bandung, Yogyakarta, Malang, Bali, Pontianak et dans le nord du Sulawesi. Ils sont créés et administrés dans le cadre d'un partenariat basé sur la collaboration entre le gouvernement et des ONG. Le gouvernement prépare actuellement des procédures de fonctionnement normalisées pour les centres et des procédures relatives aux traitements des animaux placés dans ces centres après le sauvetage.
- iii) Renforcement de la coordination avec les parties prenantes. L'organe de gestion de l'Indonésie, en collaboration avec l'autorité scientifique, établit une coordination avec d'autres acteurs tels que les douanes, la police, les services de quarantaine, le Ministère des affaires maritimes, etc. sur les questions de mise en œuvre de la CITES et de surveillance continue du commerce d'espèces de faune et de flore sauvages en Indonésie. Un mémorandum d'accord entre l'organe de gestion CITES et les services des douanes et de quarantaine est en préparation.

– Singapour

- i) L'AVA prépare actuellement avec TRAFFIC un atelier de formation CITES qui aura lieu en avril/mai à Singapour. Le personnel des organismes nationaux de lutte contre la fraude, comme *Singapore Immigration and Checkpoints Authority (ICA)*, *Police Coast Guard*, la police de l'aéroport et les bureaux de l'AVA de lutte contre la fraude et de quarantaine devraient participer à cet atelier de 1 à 2 jours pour se faire une idée générale de la CITES et apprendre ce qu'il faut savoir sur les permis et l'identification des espèces CITES qui font couramment l'objet d'un commerce à Singapour.
- ii) L'AVA a accordé un appui de principe à *Animal Concerns Research & Education Society (ACRES)*, ONG nationale qui a proposé la création d'un centre de sauvetage des espèces de faune sauvage à Singapour pour accueillir les animaux sauvages confisqués par l'AVA et leur administrer des soins vétérinaires appropriés. Singapour remercie d'avance les organismes qui soutiendront financièrement cette initiative.
- iii) L'AVA, *Nature Society of Singapore (NSS)* et *Asia-Pacific Centre for Environmental Law (APCEL)* ont proposé aux autorités de l'aéroport de Changi de monter une exposition CITES visant à informer les voyageurs grâce à des présentations interactives et statiques sur l'objectif et les exigences de la CITES, et à leur faire prendre conscience de leurs responsabilités en termes de droit international et de lois nationales concernant l'importation et l'exportation de spécimens de faune et de flore sauvages. La sensibilisation du public entre dans le cadre d'une action incessante visant à réprimer toutes les formes de commerce illicite de faune sauvage passant par Singapour. Ce projet fait partie intégrante du *Singapore Green Plan (SGP) 2012*, plan en faveur de la viabilité du point de vue de l'environnement. Singapour remercie d'avance les organismes qui soutiendront financièrement ce projet.

